

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 26 juin 2023**

**Délibération n° 2023-1705**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 1 entre le boulevard de Stalingrad et le boulevard Niels Bohr, sur la Commune de Villeurbanne - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

**Conseil du 26 juin 2023****Délibération n° 2023-1705**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Aménagement de la Voie Lyonnaise n° 1 entre le boulevard de Stalingrad et le boulevard Niels Bohr, sur la Commune de Villeurbanne - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

L'opération Voie Lyonnaise n° 1 de Villeurbanne (Croix Luizet) à Lyon 7ème fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Le réseau des Voies Lyonnaises, qui comportera 13 lignes en 2030, promet, aux habitantes et habitants de la Métropole, une infrastructure qui répond à leurs attentes de sécurité et de fluidité des déplacements actifs (en particulier cyclistes), sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En créant ce réseau sécurisé de 250 km d'ici 2026, la Métropole s'engage fortement dans la transformation des villes et des modes de vie : plus sereins, plus respectueux de l'environnement, plus agréables au quotidien. Les Voies Lyonnaises concourent à l'objectif de triplement des déplacements cyclables à l'horizon 2026.

Ce changement de paradigme en faveur des mobilités actives répond, également, à de nombreux enjeux actuels :

- lutte contre la sédentarité par la pratique d'une activité physique quotidienne,
- amélioration de la qualité de l'air par une action combinée avec la zone à faibles émissions (ZFE) et la montée en puissance de modes de transports non polluants,
- lutte contre les nuisances sonores en proposant une alternative crédible et enthousiasmante à la mobilité motorisée,
- fluidité et liens entre les différents territoires de la Métropole,
- lutte contre les îlots de chaleur et amélioration du confort urbain par la végétalisation et les aménagements paysagers structurants accompagnant les lignes.

Le réseau est dessiné en toile d'araignée pour irriguer largement la Métropole, de la périphérie au centre mais, aussi, entre les communes périphériques. Le réseau est composé de lignes numérotées et dotées d'une signalétique propre, facilement identifiable et repérable. Le tracé de chaque ligne se base sur des principes identiques :

- des trajets les plus directs possibles et un nombre réduit d'intersections,
- un traitement des intersections pour favoriser la continuité et limiter les arrêts,
- une séparation des différents modes de déplacement pour protéger les cyclistes,
- un dimensionnement permettant de croiser et doubler, même avec des vélos cargos,
- un confort d'usage pour les usagers de tous âges, tous genres et toutes situations de mobilité : revêtement

roulant, mobilier urbain le long du réseau, végétalisation et ombrage,  
- une augmentation des surfaces perméables, pour contribuer à la stratégie zéro artificialisation nette et favoriser la résilience urbaine.

En 2026, la ligne 1 des Voies Lyonnaises reliera le nord et le sud de la Métropole en passant par la rive gauche du Rhône. Comme toutes les autres lignes, la voie n° 1 s'insère dans le réseau des transports en commun : dans le secteur du Mas du Taureau, la ligne s'inscrit en complémentarité du futur tramway T9 et en cohérence avec les modes de vie promus par la création du futur éco-quartier.

La ligne irrigue également les polarités étudiantes, le campus de Vaulx-en-Velin, le campus de la Doua à Villeurbanne, le campus des Berges (Université Lumière - Lyon 2 et Université Jean Moulin - Lyon 3) et le campus de Gerland de l'Université Claude Bernard - Lyon 1, à Lyon 7ème.

Sa mise en œuvre repose sur un partage des compétences entre :

- la Métropole, maître d'ouvrage des Voies Lyonnaises, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine public de voirie,
- la Ville de Villeurbanne sur l'éclairage public, le développement de la végétation basse et moyenne, pour offrir des supports de confort urbain et de biodiversité.

## II - Objectifs

Les principales orientations d'aménagement sont de rééquilibrer fortement l'usage de l'espace public en y intégrant les politiques publiques métropolitaines suivantes :

- intégrer les modes actifs piétons (marchabilité de l'espace public) et cyclistes (Voies Lyonnaises),
- végétaliser l'espace public (qualité urbaine, lutte contre les îlots de chaleur urbains).

## III - Bilan de la concertation

### 1° - Les modalités de la concertation préalable

La Métropole a lancé une procédure de concertation préalable obligatoire conformément au 3° de l'article L 103-2 et au 2° de l'article R 103-1 du code de l'urbanisme. La concertation préalable, objet du présent bilan, porte sur le projet de création de la Voie Lyonnaise n° 1 entre le boulevard de Stalingrad et l'avenue Niels Bohr à Villeurbanne. Le tracé soumis à la concertation emprunte les voies suivantes : le boulevard du 11 novembre 1918 et l'avenue Albert Einstein.

Par arrêté du Président de la Métropole n° 2023-02-10-R-0102 du 10 février 2023, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés.

Les objectifs poursuivis étaient les suivants :

- fournir une information claire sur le projet d'aménagement des espaces publics,
- permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue,
- optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.

La concertation s'est déroulée du 20 février au 20 mars 2023 selon les modalités suivantes :

- le dossier de concertation comprenait :

- . l'arrêté approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- . le plan de périmètre,
- . une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public ;

- l'information du public a été assurée, durant toute la phase de concertation sur le projet, par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture (hors jours fériés) :

- . à l'Hôtel de Métropole, à l'accueil, 20 rue du Lac à Lyon 3ème, de 7h30 à 18h30,
- . à la Mairie de Villeurbanne, au service urbanisme, de 9h00 à 12h00,

- le dossier de concertation était également disponible sur le site institutionnel [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com) et les observations pouvaient être déposées sur la boîte mail : [concertation.voieslyonnaises1@grandlyon.com](mailto:concertation.voieslyonnaises1@grandlyon.com).

La concertation a été, notamment, annoncée par :

- un avis publié dans un journal d'annonces légales (Le Progrès en date du 16 février 2023),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Métropole et à la Mairie de Villeurbanne, durant la période de concertation.

Au-delà des modalités définies dans l'arrêté d'ouverture de la concertation préalable, la Métropole a également permis au public de prendre connaissance du projet et d'exprimer des avis à travers :

- la plateforme de concertation [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com) qui a également permis de mettre à disposition le dossier de concertation et un registre électronique pour recueillir les contributions,
- une réunion publique qui s'est tenue le 2 mars 2023 de 18h30 à 20h30 dans un amphithéâtre de la bibliothèque Marie-Curie sur le campus de la Doua à Villeurbanne. Cette réunion a mobilisé environ 25 personnes.

## 2° - Le bilan

La concertation a permis de partager les enjeux et les intentions du projet d'aménagement.

Au terme de cette concertation, 44 contributions ont été recueillies concernant le projet de création de la Voie Lyonnaise n° 1 entre le boulevard de Stalingrad et le boulevard Niels Bohr à Villeurbanne :

- aucun avis n'a été porté dans les registres déposés à l'Hôtel de Métropole, ni à la Mairie de Villeurbanne,
- une contribution a été envoyée sur la boîte courriel de la Métropole, créée pour la concertation mais celle-ci a été faite en doublon d'une contribution faite sur la plateforme [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com) (même nom/même contenu),
- vingt-six contributions ont été enregistrées *via* la plateforme disponible sur le site [jeparticipe.grandlyon.com](http://jeparticipe.grandlyon.com),
- au cours de la réunion publique, 17 contributions ont été recueillies à travers les avis ou questions exprimées.

La réunion publique a permis de présenter aux 25 personnes présentes, les objectifs et les enjeux de l'opération et les différents profils et principes d'aménagements du projet. Elle a fait l'objet d'un compte-rendu reprenant, de manière synthétique, les échanges. L'ensemble de la concertation a fait l'objet d'un bilan détaillé joint en annexe.

Une synthèse des principales observations et réponses apportées par la Métropole est exposée ci-après.

Une majorité d'avis s'est exprimée en faveur du projet qui permet la sécurisation des cyclistes et des piétons et demande une amélioration de la marchabilité et une vigilance particulière sur la gestion des intersections. En réponse, il est précisé que la Métropole s'engage à poursuivre les études en portant un regard spécifique sur l'amélioration de la marchabilité au droit de la Voie Lyonnaise (aménagement qualitatif de l'espace dédié aux piétons *via* un revêtement adapté, un mobilier développé et des traversées renforcées) ainsi que sur le confort cyclable (lien stations Vélo'v, équipement en arceaux vélos). Les intersections avec le boulevard de Stalingrad et les accès à la Doua seront étudiées de près.

Des avis défavorables s'inquiètent de la réduction de la place de la voiture et du potentiel risque de congestion, signalent l'existence d'une voie verte à proximité et remettent en cause le choix du tracé. En réponse, il est précisé que la séparation des piétons et cyclistes est demandée et nécessaire ; le choix du tracé est justifié par la desserte des Villeurbannais et du campus de la Doua, ainsi que par une volonté de limiter l'impact sur les transports en commun. Différents dispositifs permettront de réduire le volume de voitures sur la Métropole, ce qui réduira le risque de congestion.

Plusieurs contributions alertent sur le stationnement sauvage sur voies cyclables, observé fréquemment dans le périmètre, d'autres s'inquiètent de voir l'offre de stationnement réduite pour les riverains. En réponse, il est précisé que la Ville de Villeurbanne crée une brigade dédiée au cadre de vie avec une mission spécifique relative à la lutte contre le stationnement gênant. Le stationnement des riverains fait l'objet d'un travail avec les bailleurs et la Métropole multiplie les offres alternatives à la voiture individuelle.

La concertation préalable ne fait ressortir aucun élément de nature à remettre en cause la poursuite du projet ou à entraîner une modification des objectifs poursuivis par celui-ci.

#### **IV - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux**

Les objectifs poursuivis et enjeux identifiés pour la création de la Voie lyonnaise n° 1 entre le boulevard de Stalingrad et le boulevard Niels Bohr à Villeurbanne ainsi que le bilan de cette concertation constituent le programme de l'opération.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'espaces publics (hors foncier et hors budgets annexes) est de 5 300 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Arrête** le bilan de la concertation relative à l'aménagement de la Voie lyonnaise n° 1 entre le boulevard de Stalingrad et le boulevard Niels Bohr à Villeurbanne.

**2° - Approuve :**

a) - le programme des travaux relatif à l'aménagement de la Voie lyonnaise n° 1 entre le boulevard de Stalingrad et le boulevard Niels Bohr à Villeurbanne,

b) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

**3° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 juin 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-304896-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
---